

République Française Département de la Creuse Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest Envoyé en préfecture le 12/12/2018 Reçu en préfecture le 12/12/2018

Affiché le

ID: 023-200067189-20181211-20181219-DE

2018/12/19

SLO

## COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 décembre 2018 - Délibération n° 2018/12/19

<u>OBJET</u>: PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU POSTE « CHEF DE PROJET EMPLOI – ECONOMIE – FORMATION » AU TITRE DU CONTRAT DE COHESION ET DE DYNAMISATION 2018-2021.

L'an deux mille dix-huit, le 11 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle culturelle Confluences, commune de Bourganeuf sur la convocation en date du 05 décembre 2018, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **Etaient présents:**

MM. PACAUD — JUILLET — SARTY — SIMON-CHAUTEMPS — ESCOUBEYROU — JOUHAUD — SZCEPANSKI — CHAPUT — LALANDE — GIRON — DESLOGES — SIMONET — MAZIERE — AUBERT — DUGAY — ROYERE — CHAUSSADE — MARTINEZ — TRUNDE — BUSSIERE — RABETEAU — LUMY — PEROT — GRENOUILLET — CALOMINE — LAGRANGE — DERIEUX — LEHERICY — PATEYRON — GAUDY — PICOURET — RICARD — DOUMY et Mmes LAURENT — SPRINGER — JOUANNETAUD — PIPIER — CAPS — SUCHAUD — HYLAIRE — MOREAU — JOUANNY — DUMEYNIE — BATTUT — POITOU — DEFEMME — PATAUD et LAPORTE.

<u>Etaient excusés</u>: MM. CHAUSSECOURTE – RIGAUD – GAUCHI – PARAYRE – GUILLAUMOT – TOUZET – LAINE – LABORDE – CHAUVIN – COUSSEIROUX – GAILLARD et Mmes LAGRAVE – POUGET-CHAUVAT – COLON et DESSEAUVE.

## **Pouvoirs:**

- 1. M. CHAUSSECOURTE donne pouvoir à M. JUILLET
- 2. Mme LAGRAVE donne pouvoir à M. CHAPUT
- 3. Mme POUGET-CHAUVAT donne pouvoir à M. CALOMINE
- 4. M. GUILLAUMOT donne pouvoir à M. PEROT
- 5. M. LAINE donne pouvoir à M. GRENOUILLET
- 6. M. LABORDE donne pouvoir à M. PATEYRON
- 7. M. GAILLARD donne pouvoir à Mme DEFEMME
- 8. M. RIGAUD donne pouvoir à M. JOUHAUD

<u>Suppléances</u>: Mme MOREAU remplace M. GAUCHI – Mme JOUANNY remplace M. PARAYRE – Mme POITOU remplace M. TOUZET et M. PICOURET remplace M. COUSSEIROUX.

Secrétaire de séance : M. Franck SIMON-CHAUTEMPS

Scrutin public

En exercice	Présents	Votants			
64	48	56			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
56	-	-	-	-	-

Envoyé en préfecture le 12/12/2018

Reçu en préfecture le 12/12/2018

Affiché le



ID: 023-200067189-20181211-20181219-DE

Le Président présente le rapport suivant :

Dans le cadre du Contrat de Dynamisation et de Cohésion du territoire Ouest et Sud Creusois pour les 3 années à venir, la Région Nouvelle Aquitaine s'engage à soutenir les opérations inscrites dans le plan d'actions pluriannuel à travers la mobilisation de ses politiques sectorielles et contractuelles, dans la limite de ses disponibilités budgétaires fixées annuellement.

## L'appui régional concerne :

- le programme d'actions pluriannuel du territoire, relevant des domaines de compétences régionales, qui sera accompagné par les politiques sectorielles ainsi que par des dispositifs d'appui spécifiques afin de renforcer le tissu économique local et favoriser l'accès des habitants à un maillage de services de proximité;
- l'ingénierie du territoire. La mobilisation d'une ingénierie performante est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu et de recréer, sur les territoires vulnérables, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat.

Sur ce territoire rural composé de 3 Communautés de Communes, 113 communes, environ 52 700 habitants et représentant quasiment la moitié du Département de la Creuse, une action de l'ingénierie en proximité est indispensable.

Il a donc été accepté par la Région Nouvelle Aquitaine de financer 3.5 ETP sur l'ensemble du territoire de contractualisation, sur trois postes distincts.

Concernant le poste de Chef de Projet Economie, Emploi et Formation, porté à 1.5 ETP sur l'ensemble du

territoire de contractualisation, une répartition de 0.5 ETP pour chacune des 3 communautés de communes est acceptée, les EPCI étant chefs de file localement sur la thématique du développement économique.

Type de poste	ComCom Monts et Vallées Ouest Creuse	Pays Sud Creusois		
Chef de Projet Territorial (0,5 ETP)	0,25 ETP	0,25 ETP Pays Sud Creusois		
Chef de Projet Emploi, Economie, Formation (1,5 ETP)	0,5 ETP	0,5 ETP ComCom Creuse Grand Sud	0,5 ETP ComCom Creuse Sud Ouest	
Chargé de mission Redynamisation des centres-bourgs (0,75 ETP)	0,75 ETP mis en place pour tout le territoire de contractualisation			
Chargé de mission Transition énergétique - croissance verte (0,75 ETP)	1	0,75 ETP mis en place pour tout le territoire de contractualisation		

Selon le cahier des charges de la Région, cette mission portera sur l'élaboration, l'animation et la coordination de la stratégie dans les champs de l'économie, l'emploi et la formation du territoire.

Dans ces domaines, le chef de projet sera l'interlocuteur de la Région :

- Analyse et veille socio-économique du territoire
- Définition et évaluation des projets économie, emploi, formation territoriaux
- Création d'un environnement favorable à l'implantation, au maintien et au développement des entreprises du territoire
- Mise en place et animation de l'écosystème d'acteurs qui permet l'orientation et accompagnement des porteurs de projets économiques
- Développement de partenariats et réseaux professionnels et animation de projets collectifs
- Relai local des politiques régionales et participation à leur diffusion et mise en œuvre
- Contribution à identifier les besoins en matière d'orientation/formation/emploi du territoire dans la politique de développement économique local
- Soutien à l'action du réseau Innovation en Nouvelle Aquitaine et son ambassadeur
- En fonction de la stratégie du territoire, rôle opérationnel sur certaines thématiques (tiers-lieux, GPECT...).

Envoyé en préfecture le 12/12/2018

Reçu en préfecture le 12/12/2018

Affiché le

SLO

ID: 023-200067189-20181211-20181219-DE

Elle sera complémentaire et en cohérence avec les deux dispositifs d'Actions de Développement des Emplois et des Compétences (ADECT) (pour la partie Sud Creusois en lien avec le PETR du Pays Monts-et-Barrages ; l'Ouest ayant déjà mis en place ce type de dispositif) et au dispositif CADET que la Région déploie sur la partie Ouest du territoire (en lien avec la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret)

Le plan de financement de ce 0.5 ETP sera le suivant :

	Montant	%
Autofinancement CSO	9 013,83€	70
Région	13 520,73€	30
Total	22 534,56€	100

Les modalités du soutien de la Région à cette ingénierie fera l'objet d'une convention ad hoc et d'un dialogue de gestion annualisé.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- > Approuve le plan de financement de ce poste ;
- > Autorise le Président à signer tout document lié à cette ingénierie ;
- > Autorise le Président à solliciter des subventions pour cette opération ;
- > Autorise le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits, Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président, Sylvain GAUDY